

DÉCEMBRE 2022 #83

Résidence

LE JOURNAL DES LOCATAIRES

GRAND ANGLE

Coûts de l'énergie : les gestes pour économiser



P. 6 ACTUALITÉS

**Qui sont
vos nouveaux
représentants élus**

P. 10 PATRIMOINE

**Aux Rosoirs,
les déménagements
en ligne de mire**

02 SOMMAIRE

03 Zoom sur...

Notre certificat Qualibail maintenu

04 Grand angle

Sobriété énergétique,
ces petits gestes quotidiens

06 Actualités

Et vos représentants sont...

Loyers, la hausse de 3,5 %
des loyers votée en octobre

Petites vacances,
grandes rencontres à l'AJA

Enquête SLS, pensez à répondre
avant le 31 décembre !

Un nouveau projet en germination

09 Patrimoine

La première pierre de notre
résidence Grattery III posée

Vallan, mise en service prévue
au printemps 2023

Rosoirs, les premiers locataires
concernés ont été informés

À Sainte-Geneviève,
la dalle presque vide

11 Dans vos quartiers

Entre voisins et amis,
comme tous les ans

Il fallait être créatif

12 Détente

Jeu : Qui suis-je ?

Envie de devenir propriétaire ?

Publication de :
OAH - 12, avenue des Brichères - 89000 Auxerre
Directeur de publication : Eric Campoy
Dépôt légal n° 4248-4730 R - ISSN 2117-9131 X
Maquette/Impression : Voluprint - 89000 Perrigny



OAH - Service Communication
12, avenue des Brichères - 89000 Auxerre
Tél : 03 86 72 59 00 - oah.fr
catherine.lambertini@oah.fr

ÉDITO



L'OAH, UNE PROTECTION FACE AUX CRISES TRAVERSÉES



Mes premiers mots seront pour nos locataires élus délégués lesquels, après de bons et loyaux services à l'Office Auxerrois de l'Habitat, ont choisi de souffler et seront quasiment tous remplacés lors du prochain Conseil d'administration suite aux élections de novembre. Merci Sylvie, Samira, Najia, Gilles et bienvenue à leurs successeurs.

L'OAH, opérateur public de l'habitat et du logement auxerrois, subit à son tour les conséquences des crises de l'inflation et de l'énergie. Trouver des solutions parfois courageuses est notre mission pour vous protéger et préserver nos équilibres budgétaires. La maîtrise stricte des régulations de charges 2021 et des loyers modérément augmentés de +3,5% en 2023 vont dans ce sens car, si l'OAH se protège, c'est pour vous protéger.

En responsabilité, l'OAH gère la partie habitat du renouvellement urbain, donc nos relogements avancent bien avant les démolitions prévues à Sainte-Geneviève en mi-2023. Bientôt le quartier des Rosoirs sera aussi concerné à son tour et nos lourdes opérations de réhabilitation énergétique se poursuivront pour une dizaine d'années au moins.

Comme cohésion et proximité sont dans nos valeurs, les actions auprès de nos locataires se déclinent en nombre et en qualité avec nos ateliers, nos concours, nos événements, notre jardin partagé ou les journées très réussies à l'AJA qui donnent un sens à nos jeunes.

Nos agents, notre équipe de direction et nos élus, tous solidaires avec vous, sont à vos côtés pour traverser ensemble cette période tendue et vous souhaiter avant tout de belles fêtes de Noël. A bientôt avec l'OAH en 2023 !

Vincent VALLÉ

Président de l'OAH
Adjoint au Maire d'Auxerre
Conseiller communautaire



ZOOM SUR... 03

QUALITÉ DE SERVICE

NOTRE CERTIFICAT QUALIBAIL MAINTENU



L'auditeur de l'AFNOR, organisme certificateur de notre démarche de qualité de service, est venu à l'OAH du 4 au 7 octobre dernier. Les visites de nos agences, du Pôle technique et de différents services, lui ont permis de transmettre un rapport favorable au maintien de notre certificat QUALIBAIL.

Aucune non-conformité ni point sensible n'a été relevé. Comme l'an passé, notre auditeur a souligné « la rigueur, le sérieux. On voit que Qualibail n'est ni de la cosmétique, ni une vitrine. La pratique au quotidien est visible. Il y a une vraie adhésion, elle est intégrée dans les manières de travailler ».

Les indicateurs Qualibail (qui portent notamment sur les délais de réponse apportées aux locataires), les contrôles internes en agences et les audits ont été relevés comme des points forts, tout comme notre centre d'appels avec prise de rendez-vous en direct, « un service loué par les locataires, puisqu'ils se disent satisfaits

du suivi et de l'écoute de leur demande d'intervention technique à 96 % », a précisé l'auditeur.

L'audit de maintien de notre certificat Qualibail a eu lieu du 4 au 7 octobre 2022
(Illustr. Vecteezy).

DEUX POINTS DE VIGILANCE

La satisfaction, elle, a été moins bonne en termes de réclamation, mais cela peut être lié aux réponses apportées qui ne correspondent pas aux attentes, notamment sur les troubles de voisinage ou les charges récupérables. L'entretien de courtoisie, réalisé à 78 % au logement, est vu comme un autre moment fort de la qualité de services.

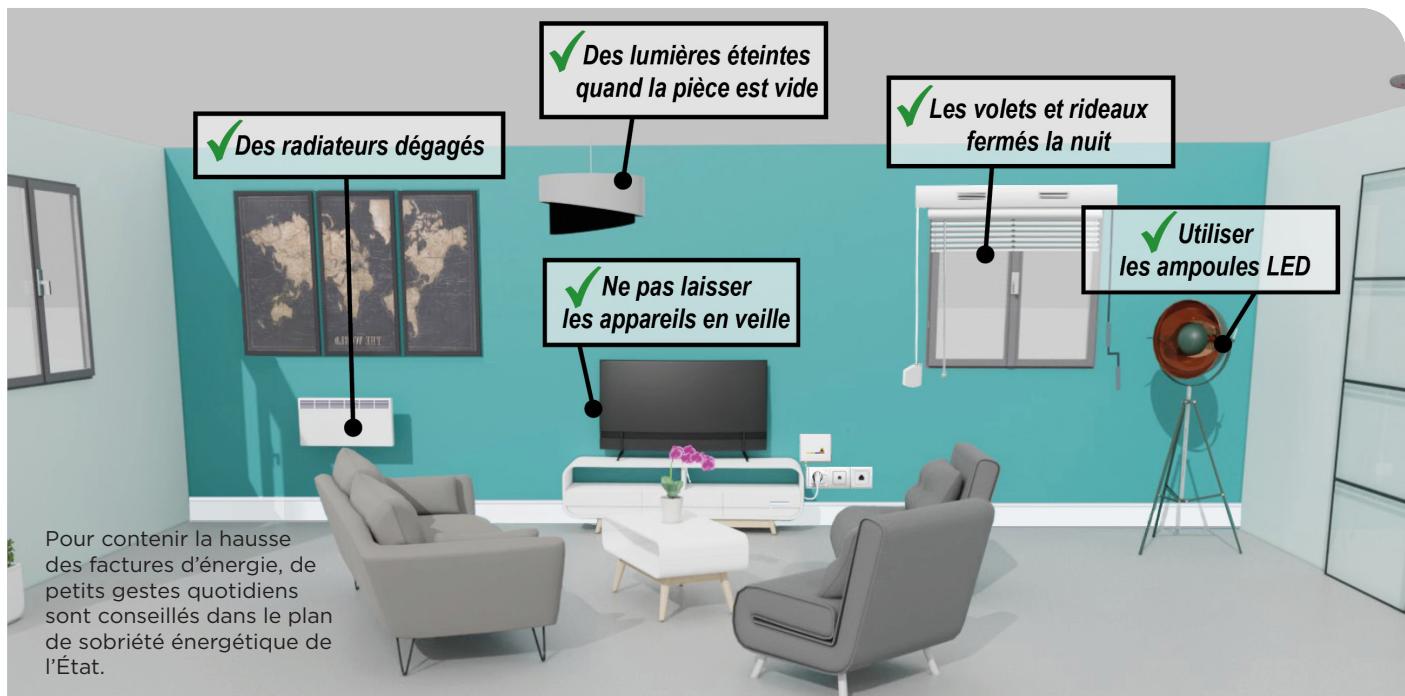
Pour autant, deux points doivent attirer notre vigilance : la réactivité pour les délais de prise en charge des demandes d'interventions techniques, en baisse, et la propreté des parties communes, mais pour laquelle le changement de marché, basé sur l'obligation de résultat, devrait améliorer la satisfaction de nos locataires.



04 GRAND ANGLE

COÛT DES ÉNERGIES

Ces petits gestes qui limiteront la hausse



LES BONS RÉFLEXES

Des volets et/ou rideaux fermés la nuit

Des portes intérieures ouvertes pour que la chaleur circule dans le logement

Des radiateurs dégagés
(pas de meubles, rideaux ou de linge qui séche sur le radiateur)

16°C en cas d'absence prolongée ou en journée.

Limiter ses consommations d'énergie entre 8 et 13 heures et entre 18 et 20 heures.

Éteindre les lumières en quittant une pièce

Après une longue période de quasi-stabilité, le coût des énergies a considérablement augmenté au cours des vingt derniers mois. Parallèlement, il nous est demandé d'adopter des mesures de sobriété pour éviter de possibles coupures cet hiver.

Des logements réglementairement chauffés à 19 °C en journée et 17 °C la nuit, une invitation gouvernementale à la sobriété énergétique en limitant nos consommations d'énergie globalement, mais plus spécifiquement entre 8 et 13 heures puis entre 18 et 20 heures... La hausse des coûts de l'énergie, conjuguée au risque de pénurie en plein cœur de l'hiver à cause, entre autres, de la situation géopolitique, nous amènent à revoir nos manières de vivre dans nos logements comme dans nos lieux de travail.

Ces efforts auront forcément une

incidence sur les prochaines factures, encore faut-il que les tarifs se stabilisent et pour l'heure, rien n'est moins certain. Mais sans ces efforts, il faut bien se dire que les factures seraient encore plus conséquentes. Tout l'enjeu pour l'OAH et ses équipes, est de parvenir à anticiper ces évolutions pour ajuster le montant des charges et vous éviter des régularisations d'ampleur. L'exercice est complexe car malgré la volatilité des prix, les provisions doivent s'approcher au plus juste des coûts réels (lire par ailleurs).

En mars dernier, une première

GRAND ANGLE 05

mesure de cet ordre avait été prise et nous vous informions de la décision du Conseil d'administration de l'OAH, en accord avec les représentants des associations de locataires, d'une hausse de 22 % des provisions de charges sur le chauffage. Car l'hiver dernier, en plus de la hausse du prix du gaz et de l'électricité, l'hiver s'était montré particulièrement rigoureux. Les températures exceptionnellement douces relevées en 2022 devraient limiter la hausse de la facture de chauffage (lire par ailleurs).

GAZ ET ÉLECTRICITÉ : DES HAUSSES LIMITÉES À 15 %

Malgré cela, une nouvelle revalorisation en 2023, selon le même mécanisme qu'en mars dernier, en fonction de l'évolution des coûts des énergies et de la rigueur climatique relevée sur toute la période hivernale, n'est pas à exclure.

D'autant que le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement

sera moins important pour cette nouvelle saison. Il prévoit de limiter la hausse du prix de l'électricité à 15 % à partir de février 2023, au lieu de 4 % pour le premier bouclier en cours jusqu'à fin janvier 2023. Idem, dès janvier 2023, pour le gaz, dont la hausse sera limitée à 15 % alors que le premier bouclier avait gelé son prix à sa valeur d'octobre 2021 jusqu'en décembre 2023.

Pour rappel, le bouclier tarifaire ne s'applique pas sur le chauffage collectif électrique, au bois, au fioul et au GPL ; sur les consommations d'électricité dans les parties communes ; et au chauffage collectif au gaz naturel qui n'atteint pas le seuil de déclenchement fixé par le bouclier tarifaire.

Selon l'État, ces dernières mesures limiteraient en moyenne la hausse à 25 € par mois pour le chauffage au gaz (contre 200 € sans bouclier tarifaire) et à 20 € par mois pour le chauffage électrique (contre 180 € sans bouclier).

Évolution des tarifs réglementés du gaz de 2008 à 2022



Les charges en hausse

Afin d'anticiper une régularisation de charges trop défavorable en 2023, les provisions seront réévaluées dès le 1^{er} janvier, en prenant en compte les éléments connus à ce jour.

En l'occurrence, pour suivre l'inflation, les charges générales augmenteront de 6,2 % ; compte tenu des mesures gouvernementales et des décisions locales, la taxe sur les ordures ménagères subira une hausse de 10 % ; quant aux charges liées au chauffage, elles se caleront sur la limite du prochain bouclier tarifaire, soit une augmentation de 15 %. Sachez par ailleurs que le mouvement HLM se mobilise pour négocier avec le gouvernement une limitation des dépenses et des accompagnements tels que le chèque énergie.

Le chèque énergie

Il vous permet de participer au règlement des factures d'énergie de votre logement, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz (prestataire auprès duquel vous avez un contrat à votre nom). Attention, ce chèque ne fonctionnera pas sur le contrat d'énergie du bailleur car l'OAH n'est pas habilité à le percevoir. En décembre 2022, un chèque énergie exceptionnel sera versé aux plus modestes. Infos au

0 805 204 805 Service & appel gratuits

06 ACTUALITÉS

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

ET VOS REPRÉSENTANTS SONT...

Les élections des représentants des locataires ont lieu tous les quatre ans. Elles se sont déroulées du 16 au 30 novembre et le dépouillement a eu lieu le jeudi 1^{er} décembre, en présence des associations de représentants de locataires et d'un huissier de justice.

Les dés sont jetés pour les quatre prochaines années. Invités à voter durant la deuxième quinzaine du mois de novembre, vous avez été 763 à prendre part au vote, soit un taux de participation de 13,42 %. Vous vous prononcez pour élire quatre représentants au sein du Conseil d'administration de l'OAH. Trois associations de représentants de locataires étaient en lice : l'Asseco-CFDT, l'Indecosa-CGT et l'AFOC 89.

Ont donc été élus pour les quatre prochaines années :

- Andrée Vallet (Asseco-CFDT)
- Patrick Jolibois (Asseco-CFDT)
- Christian Lalandre (Indecosa-CGT)
- Arouna Adéoti (AFOC 89)

Ils siégeront dès la première réunion du Conseil d'administration, qui aura lieu le lundi 12 décembre. Ils seront alors nommés dans les différentes commissions pour porter vos voix. L'OAH souhaite la bienvenue à ses nouveaux administrateurs et profite de cette occasion pour remercier ceux qui se sont longuement investis dans cette mission avant eux et qui ont choisi de jouer la carte du renouvellement. À commencer par Gilles Jacquemard (Asseco-CFDT), qui a officié pendant près de 20 ans, Samira Marchoud (AFOC 89) et plus récemment Oujdia Najia Faïz Lakhlifi (Asseco-CFDT). Christian Lalandre (Indecosa CGT), candidat à sa succession, a été réélu.



Andrée Vallet,
Asseco-CFDT.



Patrick Jolibois,
Asseco-CFDT.



Christian Lalandre,
Indecosa CGT.



Arouna Adéoti,
AFOC 89.

Les chiffres à retenir

5685
Inscrits

763
Votants

747
Exprimés

Asseco CFDT :
310 voix,
soit
41,5%

Indecosa-CGT :
248 voix,
soit
33,2%

AFOC 89 :
189 voix,
soit
25,3%

RÉVISION DU PRIX DES LOYERS

LA HAUSSE DE 3,5 % VOTÉE EN OCTOBRE

Au deuxième trimestre, l'indice de référence des loyers s'établissait à 3,6 %. Réunis en conseil le lundi 17 octobre, les administrateurs de l'OAH, par 14 voix pour, 3 oppositions et 2 abstentions, ont validé de limiter la hausse du prix des loyers à 3,5 %, tel que proposé par le Président Vincent Vallé. Pour rappel, l'indice de référence des loyers (IRL) correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cette hausse concerne les logements (hors CROUS), les garages dont le loyer est inférieur à 55 €/mois et dans la limite de ce montant et les parkings dont le loyer est inférieur à 30 €/mois et dans la limite de ce montant. Elle ne concerne pas les carports (dont le tarif est fixé à 30 €/mois), les garages dont le tarif mensuel est déjà supérieur au seuil de 55 €/mois et les parkings dont



La hausse des loyers a été validée en octobre à 3,5 % pour l'OAH alors que l'IRL s'établissait à 3,6 % pour le deuxième trimestre.

le tarif mensuel est déjà supérieur au seuil de 30 €/mois. Les résidences Jardin des Véens et de la Roue ne sont pas concernées par l'augmentation du prix des garages et parkings. Cette révision s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2023.



Les joueurs sont venus, les uns après les autres, se prêter au jeu des dédicaces sur tous les supports possibles amenés par les enfants !

Toujours dans le cadre de notre partenariat avec l'AJAuxerre, onze enfants de locataires ont pu assister à l'entraînement de l'équipe pro, sous l'égide de leur nouvel entraîneur, Christophe Pélassier, le 27 octobre dernier, pendant les vacances de la Toussaint. Puis, c'est avec leurs ballons, maillots, chaussures, gourdes, shorts, photos... et autres objets en tous genres, que les

VACANCES DE LA TOUSSAINT **PETITES VACANCES, GRANDES RENCONTRES À L'AJA**

enfants ont rejoint leurs idoles pour une séance de dédicaces. Comme à chaque fois, les joueurs se sont rendus disponibles, accueillants et taquinant même parfois les enfants, ou l'inverse sur le résultat du match à venir. La prochaine rencontre est prévue aux vacances de Pâques, vous recevrez le bulletin d'inscription avec les avis d'échéance de février.

08 ACTUALITÉS

ENQUÊTES SLS

PENSEZ À RÉPONDRE AVANT LE 31 DÉCEMBRE !



Attention, vous êtes tenu de répondre à cette demande, sauf si vous percevez de l'APL.

Comme chaque année, l'OAH vous demande de fournir vos avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu et des renseignements concernant l'ensemble des personnes vivant au foyer. Cela permet de calculer l'importance du dépassement éventuel du plafond de ressources et de déterminer si vous êtes redevable du supplément de loyer.

Attention, vous êtes tenu de répondre à cette demande, sauf si vous percevez de l'APL.

À défaut, et après mise en demeure restée infructueuse pendant quinze jours, l'OAH facture provisoirement le supplément de loyer en appliquant un coefficient de dépassement du plafond de ressources, égal à la valeur maximale prévue. L'OAH facture, en plus, une indemnité pour frais de dossier dont le montant maximum est fixé par décret en Conseil d'Etat. Une fois que vous avez communiqué les renseignements et documents demandés, le supplément de loyer afférent à la période de retard est stoppé. Le trop-perçu de supplément de loyer vous est reversé dans les deux mois.

N'oubliez pas, vous avez jusqu'au 31 décembre 2022 pour répondre à l'enquête.

JARDIN PARTAGÉ DES ROSOIRS

UN NOUVEAU PROJET EN GERMINATION

Après deux belles premières années d'existence, la jeune pousse qu'est notre Jardin partagé des Rosoirs ne demande qu'à grandir. C'est pourquoi un nouveau projet est en cours de préparation. Il vise à mettre le pied à l'étrier de tous les habitants du quartier, depuis leur plus tendre enfance et sans limite d'âge. Même si le Jardin a toujours été ouvert à tous, tout le monde n'a pas toujours osé en pousser le portail. Pourtant, depuis le début, l'idée est de faire de cet espace un lieu de vie central du quartier, pour tous.

À partir de 2023, le projet consiste donc à attribuer un créneau à tous les intervenants du quartier pour qu'ils viennent, avec les publics qu'ils accueillent, mettre la main à la pâte et découvrir l'univers du jardin et de la biodiversité. Crèche, école, centre de loisirs, équipement d'accueil et d'animation La Source et Association des Rosoirs, qui dispose désormais d'une section



Depuis le début, l'idée est de faire de cet espace un lieu de vie central du quartier, pour tous.

Jardin partagé, se retrouveront sur site, avec le concours, si besoin, de l'association Les Petits Débrouillards, pour prodiguer les bons conseils, comme depuis le début de cette aventure. Et bien sûr, si vous ne fréquentez aucun de ces établissements, vous pourrez toujours rejoindre le groupe en contactant Elise au 06.40.16.97.38.

À AUXERRE

LA PREMIÈRE PIERRE DE NOTRE RÉSIDENCE GRATTERY III POSÉE



Le maire d'Auxerre, Crescent Marault, a posé la première pierre de notre résidence Grattey III.

La première pierre de notre future résidence Grattey III, à l'angle de la route de Vallan et de l'avenue de Grattey à Auxerre, a été officiellement posée le mardi 4 octobre, en fin de matinée, en présence du maire d'Auxerre, Crescent Marault ; de Christophe Bonnefond, premier vice-président de l'Agglomération chargé des infrastructures, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'aménagement et des travaux ; de Vincent Vallé, président de l'OAH ; Eric Campoy, directeur général de l'OAH ; des administrateurs de l'OAH, de l'une des architectes Anne-Gaëlle Launay, des entreprises et d'agents de l'OAH.

La résidence Grattey III comptera 40 logements (12 T2, 16 T3, 10 T4 et 2 T5) répartis dans trois bâtiments de trois niveaux (rez-de-chaussée + deux étages). Par ailleurs, 60 places de stationnement sont prévues.



POUR EN SAVOIR PLUS : <https://urlz.fr/jxuo>

À VALLAN

UNE MISE EN SERVICE PRÉVUE AU PRINTEMPS 2023

Notre chantier Les Brivaux II, sur les hauteurs de Vallan, en direction de Chevannes, se poursuit. Les enduits extérieurs ont été réalisés sur la vingtaine de pavillons. C'est désormais à l'intérieur que tout se passe. Une douzaine de logements ont déjà fait l'objet d'une opération préalable à réception (il doit donc y avoir quelques reprises avant la livraison). Pour les autres, les chantiers d'électricité et de peinture sont encore d'actualité.

Les clôtures sont en cours d'installation sur la partie haute du lotissement et il faudra attendre, une fois les pavillons parfaitement achevés,



Une fois les pavillons parfaitement achevés, il faudra attendre la réalisation des voiries pour la mise en location.

la réalisation des voiries. En sachant que les centrales d'enrobés arrêtent leurs activités généralement entre mi-décembre et mars. La mise en location de ces logements est prévue pour le printemps prochain.

10 PATRIMOINE

AUX ROSOIRS

LES PREMIERS LOCATAIRES CONCERNÉS ONT ÉTÉ INFORMÉS

Dans la continuité des chantiers engagés dans le cadre de nos opérations de renouvellement urbain, le projet concernant les Rosoirs démarre. Une réunion publique a été organisée le mardi 6 décembre, à la maison de quartier, à destination des locataires des bâtiments 7 et 8 pour leur présenter le projet du quartier, et plus spécifiquement, ce qui portera sur leurs bâtiments, puisqu'ils seront les premiers concernés par les déménagements. En l'occurrence, le bâtiment 8 sera réhabilité à partir de juillet 2024. Le 7, lui, est voué à la démolition. Ces travaux doivent débuter fin 2024. Au total, le service Logement de l'OAH contactera près de 80 familles, à partir de janvier 2023, pour organiser leur relogement et leur déménagement.



Le bâtiment 8 des Rosoirs sera réhabilité.



À SAINTE-GENEVIÈVE LA DALLE PRESQUE VIDE

Sur la dalle, à Sainte-Geneviève, il ne reste plus qu'une vingtaine de familles à reloger.

Du côté de Sainte-Geneviève, où les opérations de relogement ont commencé en décembre 2021, il ne reste plus qu'une vingtaine de familles à accompagner vers leur nouveau logement. L'étude pour la démolition – prévue au deuxième semestre 2023 – est en cours de réalisation. Et d'ici là, il se pourrait qu'une compagnie théâtrale d'Auxerre s'empare du lieu le temps d'un spectacle. A suivre...

DANS VOS QUARTIERS 11

QUARTIERS EN FÊTE

ENTRE VOISINS ET AMIS, COMME TOUS LES ANS



À la Turgotine, autour de Mme Vildé, l'un des piliers de cette soirée festive annuelle.

La convivialité était le maître-mot, le 23 septembre au soir ! En effet, plusieurs d'entre vous ont partagé un apéritif ou un repas dans une ambiance chaleureuse. L'OAH était également de la partie puisque des personnels de l'agence Nord ont pris part aux festivités. Des rassemblements ont eu lieu dans la nouvelle résidence Porte de Paris, mais aussi à la Turgotine, à Grattery ou encore aux Brichères. Le président de l'OAH, Vincent Vallé, et le directeur général, Éric Campoy, se sont également rendus sur site pour rencontrer les locataires, échanger avec eux, et les remercier pour cet engagement qui entretient le lien social.

ATELIER SCRAPBOOKING

IL FALLAIT ÊTRE CRÉATIF

Pour la première fois, l'OAH proposait un atelier consacré au scrapbooking. Onze locataires ont pu participer le 17 novembre, en partenariat avec Cultura et Elisa, une de leurs animatrices. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas ce loisir, Scrapbooking vient de l'anglais Scrap signifiant morceaux / restes et book qui se traduit par livre / album. Cette technique consiste ainsi à mettre des photos dans un décor en rapport avec un thème choisi. Pour cette séance, il s'agissait de celui de Noël. Tous sont repartis avec leur réalisation et le sourire !



Tous les participants, une large majorité de femmes, sont reparties avec leur réalisation.

12 DÉTENTE

JEU

QUI SUIS-JE ?

Je vois le jour le 10 mai 1760. Très jeune, je me passionne déjà pour la musique et la poésie. Après le collège, j'intègre une formation militaire à Paris pendant 6 ans et je termine mes études au corps royal du Génie. J'entame alors une carrière militaire et devient Capitaine du génie dans l'armée du Rhin, sous la Révolution. Je suis affecté à Strasbourg et, dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, suite à la déclaration de guerre de la France à l'archiduc d'Autriche, je vais écrire les paroles d'un hymne à la liberté, le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, mis en musique par Ignace Pleyel.

Lors d'un dîner offert par le maire, Philippe-Frédéric de Dietrich, le chant est interprété aux convives par le maire lui-même. D'abord diffusé

en Alsace, il se répand dans toute la France. Entonné par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuilleries le 10 août 1792, le chant est alors appelé *La Marseillaise* par les Parisiens.

Je participe, entre autres, à la défense de la Convention le 5 octobre 1795, aux côtés de Bonaparte, mais je m'opposerai à lui ensuite, à l'instauration du Premier Empire. Puis je démissionne le 9 avril 1796. Je continue mon activité littéraire (réécriture de préfaces, traduction d'ouvrages en anglais et publication de mémoires), mais je n'arrive pas à me faire une place ! Ma situation devient précaire et suis contraint de vendre la part d'héritage de mon père. Louis Philippe m'accorde alors une petite pension viagère.



Je m'éteins à l'âge de 76 ans, le 26 juin 1836, à Choisy-le-Roi, où je suis inhumé, et mes cendres sont transportées aux Invalides le 14 juillet 1915.

Le succès de *La Marseillaise* est tel que ce chant est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Réponse au jeu du numéro 82 : Pierre LAROUSSE (nom d'une des rues où se situe notre résidence La Seiglée, à Monéteau).

ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE ?

À VENDRE

Auxerre

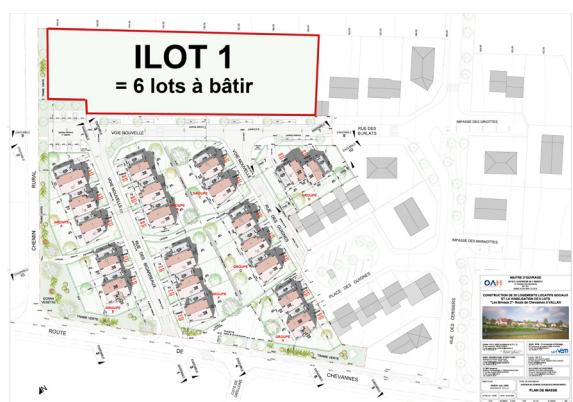
rue Louis-Braille, terrain 518 m², borné et viabilisé (lot n°24). Façade de 21 mètres linéaires.

37.000 €



PROCHAINEMENT À VALLAN

Lotissement les Brivaux II
Vente de 6 lots à bâtir d'environ 600 m²
Livraison premier semestre 2023



Pour tout renseignement, contacter Sandrine Garnier au 03.86.72.59.64.